

Cadre de santé

Valeur du point d'indice

4,6302 €



SITUATION ACTUELLE				SITUATION FUTURE								
				Catégorie A nouvelle grille (5 ^{ème} grade)								
				grille actuelle		Juillet 2012			Juillet 2015			Cumul gains
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	
-	-	-		11 (-)	30	634	2 935,55 €	106 €	658	3 046,67 €	111 €	217 €
8 (-)	24	611	2 829,05 €	10 (3 ans)	27	617	2 856,83 €	27 €	636	2 944,81 €	87 €	114 €
7 (4 ans) selon	20	554	2 565,13 €	9 (3 ans)	24	590	2 731,82 €	166 €	613	2 838,31 €	106 €	272 €
	20	554	2 565,13 €	8 (3 ans)	21	570	2 639,21 €	74 €	590	2 731,82 €	92 €	166 €
6 (4 ans)	16	526	2 435,49 €	7 (3 ans)	19	540	2 500,31 €	64 €	567	2 625,32 €	125 €	189 €
5 (3 ans) selon	13	497	2 301,21 €	6 (3 ans)	16	514	2 379,92 €	78 €	542	2 509,57 €	129 €	207 €
	13	497	2 301,21 €	5 (3 ans)	13	500	2 315,10 €	13 €	518	2 398,44 €	83 €	96 €
4 (3 ans)	10	473	2 190,08 €	4 (2 ans)	11	476	2 203,98 €	13 €	493	2 282,69 €	78 €	91 €
3 (2 ans)	8	446	2 065,07 €	3 (2 ans)	9	449	2 078,96 €	13 €	473	2 190,08 €	111 €	124 €
2 (2 ans) selon	6	416	1 926,16 €	2 (2 ans)	7	435	2 014,13 €	87 €	451	2 088,22 €	74 €	161 €
	6	416	1 926,16 €	1 (1 an)	6	423	1 958,57 €	32 €	443	2 051,18 €	92 €	124 €
1 (1 an)	5	380	1 759,48 €	1 (1 an)	5	423	1 958,57 €	199 €	443	2 051,18 €	92 €	291 €

Les temps de carrière moyen sont basés sur un déroulé de carrière-type construite selon le modèle suivant :

- 3 ans de carrière comme IDE + 1 an de formation cadre + 1 an de stage ...Soit un minimum de 5 années de carrière.

Droit d'option

Ouvert à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans ***

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement.

A compter de 2013, il n'y aura plus de recrutement dans le corps actuel de cadre de santé.

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans . Ce relèvement se fera à raison d'un quadrimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet , l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.

Mme BACHELOT annonce des gains annuels de 3421 € en début de carrière et 4996 € en fin de carrière pour les Cadres de Santé

Pour la fin de carrière des Cadres de Santé, la différence avec le nouvel indice final rapporte 2594 € en plus par an après 30 années de carrière.

Indice 658 - 611 = 47 points x 4,60 (valeur du point) = 216,20€/mois

Soit par an 216,20x 12 = 2594€. Tout aussi intéressants, les gains dégagés par l'évolution des échelons 5 et 7 (2484 € et 3252 €).

Pour le début de carrière des Cadres de Santé, le chiffre annoncé est vrai, mais Il fait partie d'un bel effet d'annonce, car pratiquement aucun cadre sera concerné par cette augmentation puisque leur début de carrière se situe à l'indice 416

Toutes ces augmentations seront assorties d'une nouvelle prime dite de fonction et de résultat (PFR) directement liée à la performance... Cette PFR remplacera le régime indemnitaire actuellement en vigueur... Mme BACHELOT introduit la part variable du salaire dans la Fonction Publique Hospitalière